

DÉLIBÉRATION N° 10 C.A.S.D.I.S. DU 12/03/2020

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20200312-10A

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU SDIS 46

Sur convocation de son président, Monsieur Serge RIGAL, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni jeudi 12 mars 2020 à 14h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Lot, rue Hautesserre à CAHORS en présence de Monsieur le Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Serge RIGAL, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Monique BOUTINAUD, Madame Josiane HOEB-PELISSIE, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Madame Catherine MARLAS, Monsieur Gérard ALAZARD, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Guillaume BALDY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Michel SIMON

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Bernard TACHET des COMBES, Médecin-colonel Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Jean-Pierre CHABREYROUX, Capitaine Eric DELMAS, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant-chef Philippe LEROUX.

Assistaient également :

Madame Marie-José SOURSOU, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Colonel Yves MARCOUX, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Commandant Michaël SABOT, Capitaine Mickaël DESBRUERES, Madame Marie THIVEAUD, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI.

Etaient excusés :

Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE, Madame Geneviève LAGARDE, Monsieur Jacques COLDEFY, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Denis MARRE, Madame Nicole PAULO, Monsieur Christian DELRIEU, Monsieur Pierre DESTIC, Monsieur Pierre MARTINEZ, Monsieur Serge NOUAILLES, Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Monsieur José SANTAMARTA, Monsieur Michel SYLVESTRE, Monsieur Willy LUIS.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident de mettre à jour, pour la période 2020 à 2024, le plan pluriannuel d'investissement selon les conditions suivantes :

ANNEE	MATERIEL ROULANT	CONSTRUCTION ET TRAVAUX	INFORMATIQUE	EPI	AUTRES	Total général
2020	1 680 000 €	1 143 972 €	500 500 €	477 650 €	659 605 €	4 461 727 €
2021	1 770 000 €	1 833 000 €	655 000 €	328 650 €	501 267 €	5 087 917 €
2022	1 795 000 €	1 383 000 €	186 000 €	248 650 €	533 546 €	4 146 196 €
2023	1 735 000 €	668 000 €	33 000 €	248 650 €	525 082 €	3 209 732 €
2024	1 795 000 €	233 000 €	81 000 €	248 650 €	517 392 €	2 875 042 €
TOTAL	8 775 000 €	5 260 972 €	1 455 500 €	1 552 250 €	2 736 892 €	19 780 614 €

Détail du vote :

Présents : 13
 votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 Cahors, le 17 mars 2020



Serge RIGAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.